



amue



Présentation tarification

13.07.2021

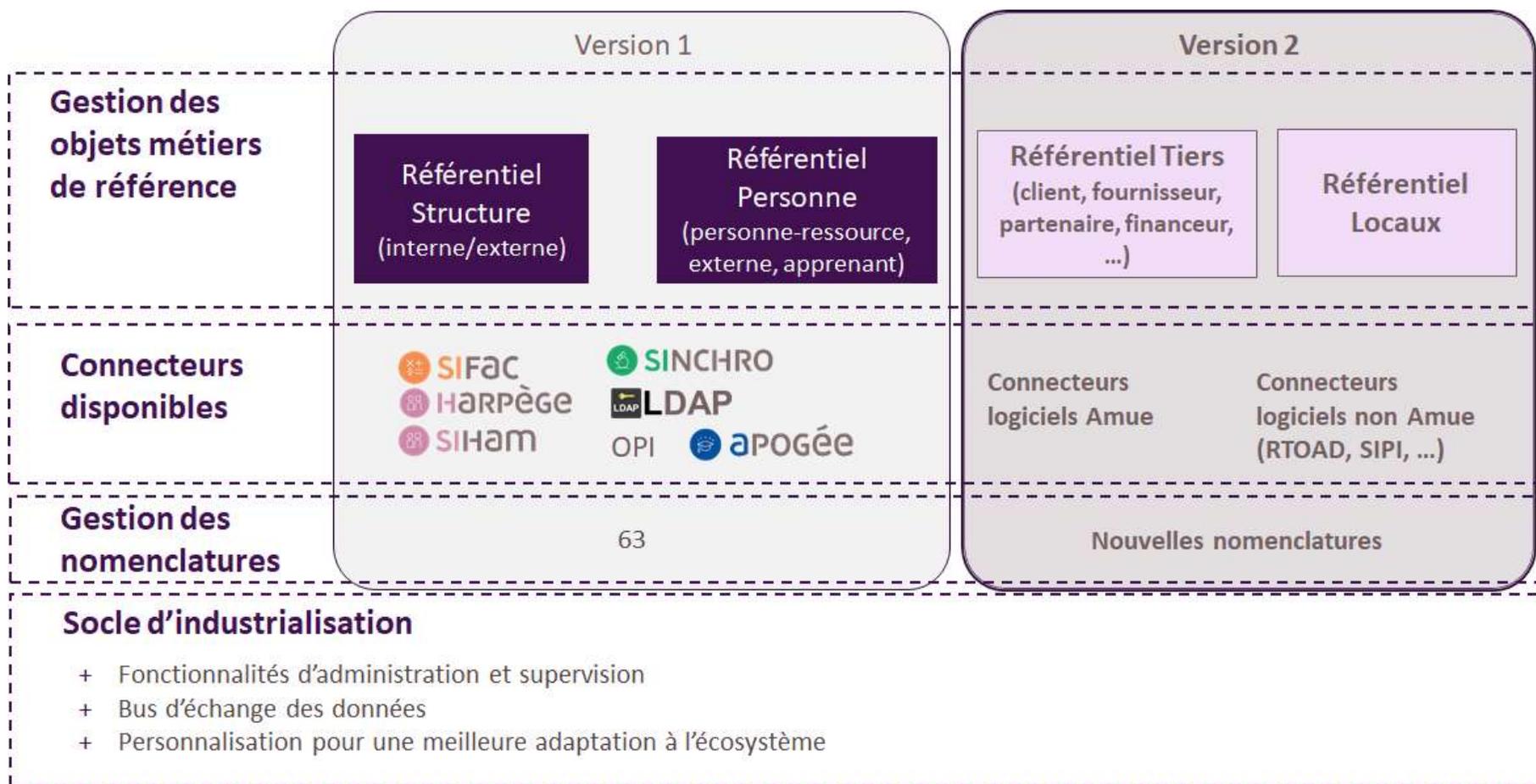


SINAPS



Rappel périmètre V1/V2

<http://www.amue.fr/pilotage/logiciels/sinaps/article/article/sinaps-recrute-de-nouveaux-pilotes-pour-sa-v2/>



Rappel périmètre V2 – Démarche de construction

<http://www.amue.fr/pilotage/logiciels/sinaps/article/article/sinaps-recrute-de-nouveaux-pilotes-pour-sa-v2/>

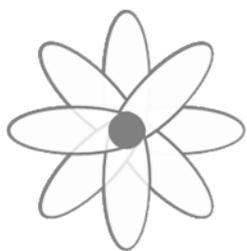
Couverture minimale



Couverture sectorielle



Couverture globale



Construction
itérative/incrémentale

2022 - 2023

Prise en charge des
attributs/caractéristiques
d'un objet métier et de ses
usages (ou rôles) suivant
les dimensions métiers

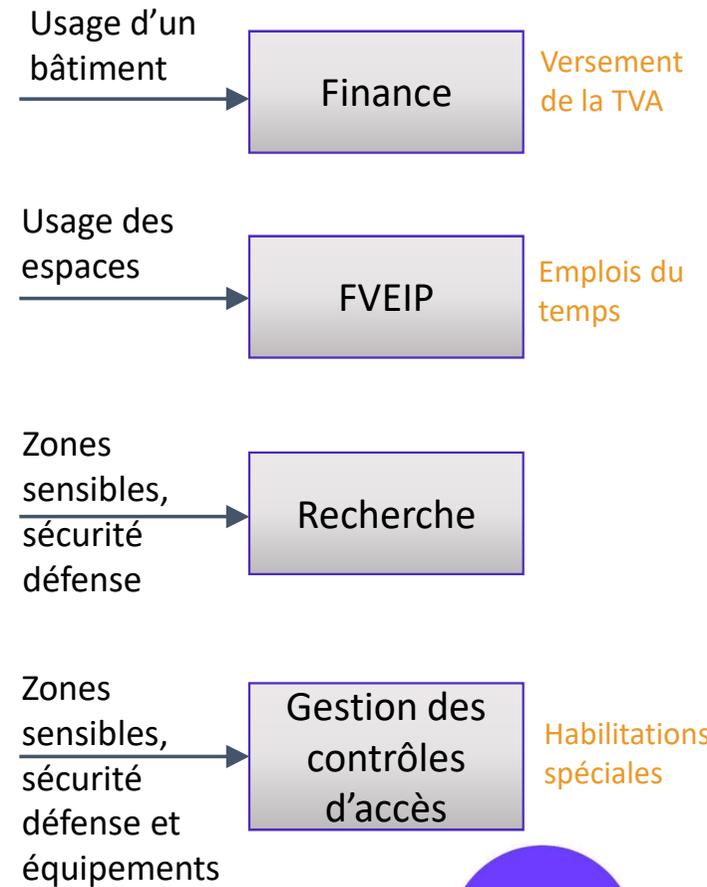
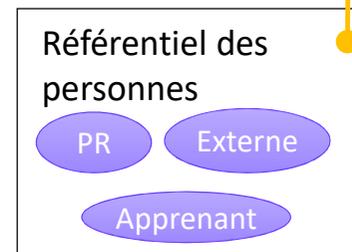
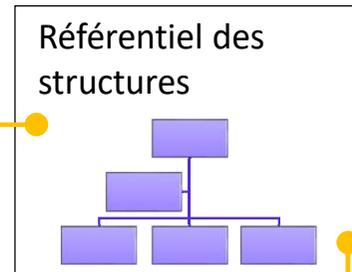
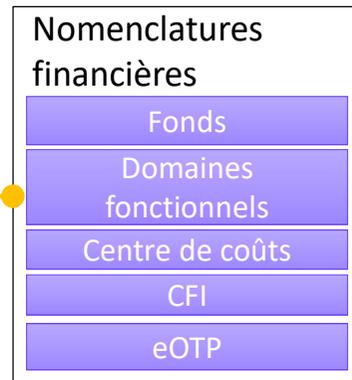
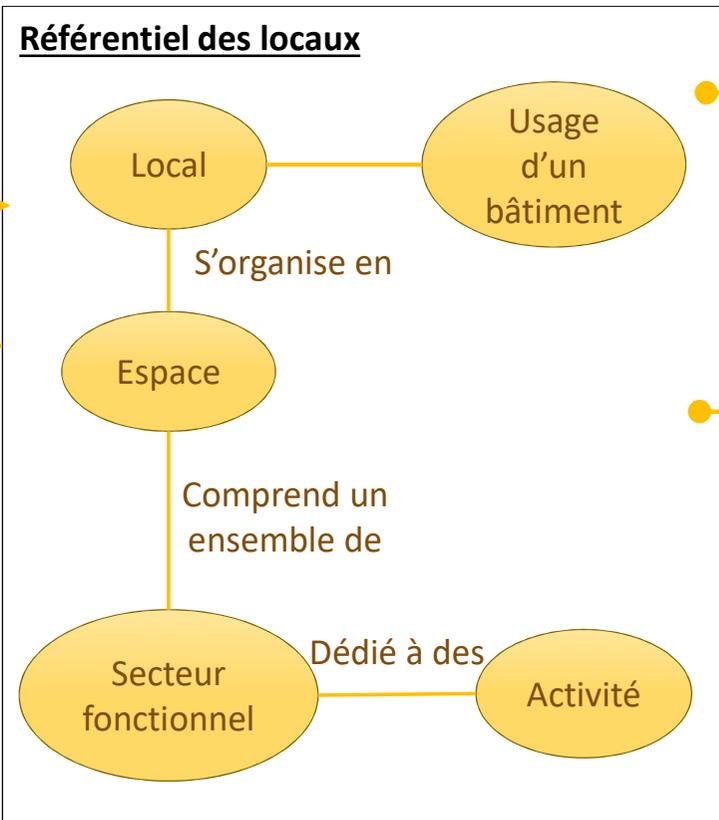
Tiers – couverture fonctionnelle

Domaine	Cas d'utilisation	Vision métier de l'objet
Finance 2021 - 2022	Financement d'un apprenant par un tiers extérieur	Financier
	Paiement à des fournisseurs	Fournisseur
	Encaissements induits par l'organisation de colloques	Client
Recherche 2022	Déclaration collaborative de propriété intellectuelle	Partenaires scientifiques, institutionnels, commerciaux
Patrimoine immobilier 2023	Montage de partenariats financiers pour l'investissement immobilier	Financier

Rappel périmètre V2 – Démarche de construction

<http://www.amue.fr/pilotage/logiciels/sinaps/article/article/sinaps-recrute-de-nouveaux-pilotes-pour-sa-v2/>

Données de l'Immobilier partagées dans Sinaps



SIPI

DR Locaux

Nomenclatures financières

2023 avec intégration du SIPI

Proposition tarification : Sinaps V2

Contexte :

La montée de la version Sinaps conduit à une évolution majeure incluant des nouveaux référentiels.

La construction de la version Sinaps V1 a pris en compte : le Socle Sinaps, les référentiels Nomenclature, Structure (interne et externe) et Personne (personne-ressource, externe, apprenant), ainsi que les processus techniques d'orchestration des flux entre Sifac et Chorus, Geslab et Notilus (ces processus sont livrés avec Sifac / Sifac Demat).

La montée de la version Sinaps V2 intègre les deux nouveaux référentiels Tiers (entreprises) et Locaux;

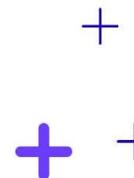
Actuellement les établissements qui disposent de la solution Sinaps V1 n'ont pas d'obligation à passer sur la V2, la convention *expire au plus tard deux mois après la fin d'exploitation de la V1 par l'une ou l'autre partie.*

Les demandes d'évolution feront l'objet d'un avenant pour préciser les conditions techniques et financières de leur déploiement et de leur exploitation.

A partir de 2023, Sinaps V2 sera disponible en exploitation.

Coûts induits:

- coûts de constructions jusqu'en 2023 = 1,6M€ (MS inclus) à financer sur 15 ans.
- coûts de maintenance = 450k€/an





Proposition tarification : Sinaps V2

Rappel de la tarification actuelle pour V1 :



1. La RAM couvre :

BUILD : Les coûts de construction de la version, le cadrage , le pilotage et autres charges transverses (ex : assurance qualité, hébergement de la plateforme projet, gestion de configuration).

RUN : La maintenance logicielle, qui comprend la maintenance adaptative (maintien optimal de la solution), la maintenance corrective (actions correctives de la solution) et la maintenance réglementaire.

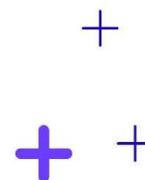
La tarification actuelle de la RAM V1 est de 3000€ + 59 € / M€ budget géré.
(recettes en droit constatées = total classe 7 + classe 1 – recettes non encaissables (713;776; 777;778).

2.La RDD couvre :

les coûts engagés pour soutenir les sites à mettre en œuvre la version, notamment l'assistance à la reprise des données et à la connexion des applications sources/cibles et le traitement des demandes d'assistance pendant la projet de déploiement de l'établissement.

3. Les Licences et le renouvellement annuel de la maintenance iWay et EBX sont facturés indépendamment.

Pour la tarification V2, les 2 nouveaux référentiels induisent une nouvelle tarification.



Proposition tarification : Sinaps V2

Tarif applicable dès
2022

Principes :

- 1) une tarification modulaire et progressive
- 2) une prise en compte des investissements nécessaires à la réalisation de la V2 de Sinaps
(Ndlr: les tarifs votés en 2010 ne prenaient en compte que les coûts estimés à l'époque pour la construction du périmètre V1)
- 3) Une tarification unique pour le Socle, Nomenclature et la maintenance des licences iWay/EBX afin de simplifier le flux de tarification (le tarif est susceptible d'être revu en fonction de l'évolution des coûts facturés par l'éditeur Tibco)

	Module	Tarif € HT
V1	Socle & Nomenclature + Maintenance iWay et EBX	3000 € + 11 € / M€ budget géré
	Référentiels Structure et Personne	59 € / M€ budget géré
	Processus de médiation des flux Sifac vers des SI tiers	Inclus dans la RAM Sifac et Sifac Demat – maintien de la gratuité pour la maintenance iWay sur ce périmètre d'usage uniquement
V2	Référentiel Tiers	40 € / M€ budget géré
	Référentiel Locaux	40 € / M€ budget géré



APOGEE



Proposition d'une tarification transitoire

Apogée → Pegase

A partir du 1^{er} jour de l'installation Pégase, il y aura un impact sur la RAM APOGEE en fonction des situations suivantes :

Situation 1 (S1) : l'établissement poursuit une partie de sa gestion administrative sur APOGEE en parallèle la mise à disposition de Pégase.

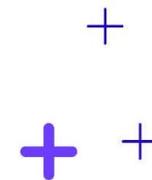
Cette situation entraîne le maintien des coûts de l'ensemble des dépenses incompressibles.
La RAM Apogée initiale sera diminuée de 50% la 1^{ère} année et de 62% les 2 années suivantes.

Situation 2 (S2) : l'établissement ne conserve Apogée que pour consultation /archivage.

Il n'y a pas d'impact sur la maintenance ni sur les assistances... En revanche, les coûts de la licence perdurent.
Pendant une durée de 3 ans, à partir de l'année de la mise à disposition de Pégase, la RAM initiale d'Apogée sera diminuée de 82% .

- **Les dépenses incompressibles annuelles supportées par l'Amue :**

	Coûts directs (externalisation) :
Licences	755 000,00
Maintenance adaptative et expertise technique et fonctionnelle	220 000,00
Support /Evol	320 000,00
Coûts indirects incompressibles	700 000,00
Coûts à financer	1 995 000,00



Modèle avant/après

Situation 1 : l'établissement poursuit une partie de sa gestion administrative sur APOGEE en parallèle de l'acquisition Pégase.

PLAQUETTE ACTUELLE DES CONTRIBUTIONS APOGEE			
DONNEES FINANCIERES HT (HORS MS ÉTAT)	Effectifs étudiants sont < 2 000	ÉTABLISSEMENT DONT LES EFFECTIFS SONT = OU > 2 000 ET < 5 000	ÉTABLISSEMENT DONT LES EFFECTIFS SONT = OU > 5 000
<= 1 530 000 €	8 890 €	8 890 €	13 340 €
> 1 530 000 € <= 7 630 000 €		14 825 €	22 235 €
> 7 630 000 € <= 15 250 000 €		20 005 €	30 010 €
> 15 250 000 € <= 22 870 000 €		25 200 €	37 790 €
> 22 870 000 € <= 30 490 000 €		29 640 €	44 460 €
> 30 490 000 € <= 50 000 000 €		32 600 €	48 910 €
> 50 000 000 €		35 210 €	52 720 €



1^{ère} année
-50%

2^{ème} et 3^{ème} année
-62%

Situation 1

DONNEES FINANCIERES HT (HORS MS ÉTAT)	Effectifs étudiants sont < 2 000	ÉTABLISSEMENT DONT LES EFFECTIFS SONT = OU > 2 000 ET < 5 000	ÉTABLISSEMENT DONT LES EFFECTIFS SONT = OU > 5 000
<= 1 530 000€	4 453€	4 453€	6 683€
> 1 530 000€ <= 7 630 000€		7 427€	11 139€
> 7 630 000€ <= 15 250 000€		10 021€	15 033€
> 15 250 000€ <= 22 870 000€		12 624€	18 931€
> 22 870 000€ <= 30 490 000€		14 848€	22 272€
> 30 490 000€ <= 50 000 000€		16 331€	24 501€
> 50 000 000€		17 638€	26 410€

DONNEES FINANCIERES HT (HORS MS ÉTAT)	Effectifs étudiants sont < 2 000	ÉTABLISSEMENT DONT LES EFFECTIFS SONT = OU > 2 000 ET < 5 000	ÉTABLISSEMENT DONT LES EFFECTIFS SONT = OU > 5 000
<= 1 530 000€	3 419€	3 419€	5 131€
> 1 530 000€ <= 7 630 000€		5 702€	8 552€
> 7 630 000€ <= 15 250 000€		7 694€	11 542€
> 15 250 000€ <= 22 870 000€		9 692€	14 534€
> 22 870 000€ <= 30 490 000€		11 400€	17 099€
> 30 490 000€ <= 50 000 000€		12 538€	18 811€
> 50 000 000€		13 542€	20 276€

Modèle avant/après

Situation 2: l'établissement ne conserve Apogée que pour consultation /archivage.

PLAQUETTE ACTUELLE DES CONTRIBUTIONS APOGEE			
DONNEES FINANCIERES HT (HORS MS ÉTAT)	Effectifs étudiants sont < 2 000	ÉTABLISSEMENT DONT LES EFFECTIFS SONT = OU > 2 000 ET < 5 000	ÉTABLISSEMENT DONT LES EFFECTIFS SONT = OU > 5 000
<= 1 530 000 €	8 890 €	8 890 €	13 340 €
> 1 530 000 € <= 7 630 000 €		14 825 €	22 235 €
> 7 630 000 € <= 15 250 000 €		20 005 €	30 010 €
> 15 250 000 € <= 22 870 000 €		25 200 €	37 790 €
> 22 870 000 € <= 30 490 000 €		29 640 €	44 460 €
> 30 490 000 € <= 50 000 000 €		32 600 €	48 910 €



Situation 2			
DONNEES FINANCIERES HT (HORS MS ÉTAT)	Effectifs étudiants sont < 2 000	ÉTABLISSEMENT DONT LES EFFECTIFS SONT = OU > 2 000 ET < 5 000	ÉTABLISSEMENT DONT LES EFFECTIFS SONT = OU > 5 000
<= 1 530 000 €	1 604 €	1 604 €	2 407 €
> 1 530 000 € <= 7 630 000 €		2 675 €	4 012 €
> 7 630 000 € <= 15 250 000 €		3 610 €	5 416 €
> 15 250 000 € <= 22 870 000 €		4 548 €	6 820 €
> 22 870 000 € <= 30 490 000 €		5 349 €	8 023 €
> 30 490 000 € <= 50 000 000 €		5 883 €	8 826 €
> 50 000 000 €		6 354 €	9 514 €

3 ans : - 82%



amue.fr

Nos réseaux : @amue_com

direction@amue.fr